



COMMUNE DE MAGNY-VERNOIS

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Sommaire :

- I. Éléments de contexte
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement
- IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

I. Éléments de contexte

Le service lotissement de la commune de Magny-Vernois a été créé le 28 septembre 2017 afin de répondre à une demande croissante des usagers en quête de terrains à bâtir. En effet, idéalement placée à proximité de Lure, calme et accueillante, la commune de Magny-Vernois est particulièrement attractive. L'aménagement du lotissement « de la Méchelle » permet la création de 18 lots à bâtir au total (14 lots communaux et 4 lots privés).

II. La section d'exploitation - Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	92 523,22 €	Produits des services	- €
Dépenses courantes (cf. liste en c)	- €	Subventions exceptionnelles	94 287,22
Dépenses financières	1 764 €		
Total dépenses réelles	94 287,22 €	Total recettes réelles	94 287,22 €
Charges (Écritures d'ordre entre sections)	- €	Produits (Écritures d'ordre entre sections)	- €
Total général	94 287,22 €	Total général	94 287,22 €

III. La section d'investissement - Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	360 000 €	Solde d'investissement reporté	590 000 €
Remboursement participation	230 000 €		
Charges (Écritures d'ordre entre sections)	- €	Produits (Écritures d'ordre entre section)	- €
Total général	590 000 €	Total général	590 000 €

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement : 94 287,22 €

Dépenses et recettes d'investissement : 590 000 €

b) Etat de la dette

Un crédit-relais de 360 000 € a été contracté en 2019 afin de financer les travaux d'aménagement. L'annuité de l'emprunt s'élève pour l'exercice 2022 à 1 764 € (intérêts). Le remboursement du capital de cet emprunt devrait être effectué cette année.

c) Les projets de l'année 2022 sont les suivants :

- ✓ Remboursement du capital de l'emprunt : 360 000 € ;
- ✓ Remboursement de la participation de la commune : 230 000 €.

d) Les recettes prévues pour l'année 2022 sont les suivantes :

- ✓ Participation de la commune : 94 287,22 € prévus.

Fait à Magny-Vernois, le jeudi 31 mars 2022,
Le Maire,
Luc ORTEGA

